

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale
	Date de réception; Dossier complet le : N° d'enregistrement : $13/10/2020$ N° d'enregistrement : $2020-0419$
	1. Intitulé du projet
	Défichement Préalable à la réalisation d'un programme
SAMPLE STREET	hotelier reservé aux séniors de 80 logements.
	2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
	2.1 Personne physique Nom Prénom
	2.2 Personne morale
	Dénomination ou raison sociale SARL SILVER ANTILLES
	Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Philippe HUREAU - Geleut
	RCS/SIRET 87390828500019 Forme juridique SARL
	Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
	3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
A	N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
A 15 CAN A 1	47 a Déflichement soumis à autorisation et compris
Section 19	entre 0,5 et 25 ha
	41 a Aue de stationnement ouveile au public
	de so unités et plus.
	4. Caractéristiques générales du projet
	Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
	Construction d'une Résidence Hotelière Séniors.
	le projet est situation le consile 5 160 per d'en registement le
	le projet est situe sur la parcelle E 1644 en como d'enregistement, et détachée de la parcelle E 217 en partie Occupée par la résidence Marine Hôbel.
-	Marine Hobel.
	80 logements repaires sur une surjace plancher de 3896 m . Il s'oget de
	80 logements répartis sur une surface plancher de 3896 m². Il s'oget de 6 petits béliments (R+2) composés de logements tout PTR de type Fret F2. Une salle de séminaire est également prévue, un parking exterieur et non
	consect pour acceptible 84 dans de traisment la sermetitibien de ma
	Paysogu est également envisogée avec une proyenne de 80 % des aubres
	convert poura acceriller 8h places de fationment. La reconstitution du parc parisogne est régalment envisagée avec une prayenne de 80 % des aubres qui serne repartes. L'assainisent se lua par 3TEP, la voirie disservice l'integral des espaces. Construction selon la norme E+C- Antiles - Energie positive
1	loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux sichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives pontes dans de nue

formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Déficher pour réaliser un programme hôtelier sinins de 80 logements, sur la même parcelle déjà occupée en partie pour là Résidence Marine. Hôtel au Diamout.

SI existe une synargie entre les deux Résidences prisque la Résidence Séniors à construire, utilisera les infrastructures de service du Marine. Hôtel (la piscine, la restauration, le spa, l'apontement...). Cette mutualisation des mayers permet de réduire l'impact de l'activité touristique en terme de construction et d'apploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

- O-Défrichement (incluant la valorisation des déchets veits)
- 2- Teuassement
- 3_ Viabilisation
- W- Construction
- 3- Assainissement par une step, qui sera bien dimensionné étant données l'activité envisagée. La so step sera également régulièrement entretence.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation d'un hôtel réservé aux Séniors, en pouterouiat avec le Marine. Hôtel, hôtel existant depuis 31 ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).					
- le défichement					
- L'examen au c	as bar cas				
- le Permis de co	nshoice				
	ojet et superficie globale de l'opération - préciser le urs caractéristiques	s unites de mesure utilisees Valeur(s)			
Parcelle E 217.		22 357 m²			
- Défichement parti	el correspondant à la				
parcelle + 16/11 1/h		2			
Como Ci Elondo Malindia		9398 m2			
- Sulace planchu d	er projet	3896 m²			
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		1. mall 1 0 0 0 1 1 mall 1			
d'implantation		o'46,38" w Lat. 14 0 28 41,722" N			
Parcelle E217	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),				
La cherry - 97223	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à				
le Diamart	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :				
a varatriaco	Point de départ : Coin SO Long. 61.600	54,57 WLat. 14 . 28 35,49 1 N			
	Point d'arrivée : COIN NE Long. 61°DO	1, 12 1, 22 , 17 1, 18 1, 19 1			
	Communes traversées :				
		Augustinian (Company)			
Joi	gnez à votre demande les annexes n° 2 à 6				
	n d'une installation ou d'un ouvrage existant ?	Oui Non 🕅			
4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluati	Oul Non 🗷			
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement					
différentes composantes de votre pr indiquez à quelle date il a été autori					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
En zone de montagne ?		M	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		₽.	
Sur le territoire d'une commune littorale ?			Commune lettorale du Diamant - Parcelle E 217 en partie pituée dans la zone des 50 pas giométriques, mais en dehas de l'espace lemanquable du literal.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	Ø		PNRT
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		[3])	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		囟	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ď	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	Ø		PPRN approuvé le 15/11/2013_ E 217 située en zone jaune pour la partie à construire, (crange, blue et louge sur le littoral non concerné par le projet) de la carte righmentaire.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		Ø	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		Ø	
Dans un site inscrit ?		Ø	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		M	
D'un site classé ?		[X)	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Non Oui Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? les Déchets verts et produits de débardages qui seront déversés en décharge contrôlée. Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il N susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au

Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		Ø	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		Ø	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		PPRU approuvé le 15/11/13 E 217 située en zone journe pour la partie à construire.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	Dans le respect
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Dans le les pect de la réglementation.

	7	 	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		G gementation
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	M M	0) 0)
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	605
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		Jes p
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	[X]	2
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	ÃĴ	N GO C

78				
Pafrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		İ ⊠ 0	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (lagriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		Ŋ.	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi	fiées a	u 6.1 s	ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, décriv			
	,			
77.7		777-4		
6.3 Les incidend	ces du projet identifié	es au é	.1 soni	elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui N	on Si oui, décrive	ez lesq	uels :	
			_	
		,		
	/			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Réduire: Station d'épuration, maintien des espaces verts, pose de panneaux photovoltaiques, espaces de stationnement en overgreen.

Compensu: nous nous engageons à replanter 80. i de la végétation ayont été défichée.

Nous sommes prilotes aux antilles de la norme EtEnergie possitive et réduction de coulonne

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	Ø						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a). 6°a). b) et c). 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	Ø						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	Ø						
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Notice explicative PC u du permis de constituire
- plan de masse, plan de coupe
- photos
- Document d'aipentage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Diamark

10. 15 Septembre 2020

Signature

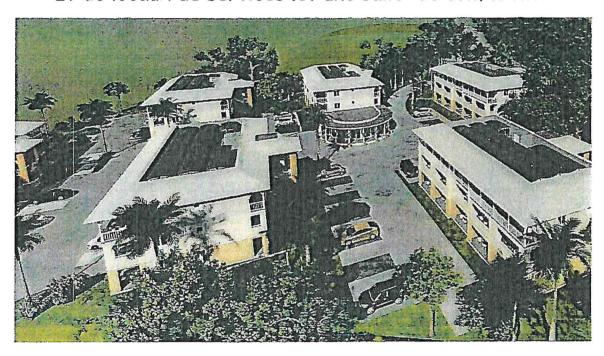
PC4

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE COMMUNE DU DIAMANT

Lieu dit LA CHERRY

Parcelle E 1644 projet et E 1643 accés du projet OPERATION LES ANTILLAGES

Projet d'une résidence hôtelière sénior de 80 logements Et de locaux de services .et une salle de conférence



NOTICE DE PRESENTATION

1 RENSEIGNEMENTS GENERAUX

IDENTIFICATION DU PROJET

Désignation : réalisation d'une résidence hôtelière sénior de 80 logements et des locaux de services.

Adresse: La Cherry 97223 Le Diamant.

Maitre d'ouvrage : SILVER ANTILLES , Centre d'affaire Sainte

Marthe Center 97118 Saint Francois.

2 TERRAIN ET ENVIRONNEMENT

Le terrain de l'opération se trouve au lieu dit la Cherry sur la

- Commune du Diamant, sur une parcelle détachée du Marine Hotel identifiée au cadastre sous le numéro E 1644 d'une surface de 9398 m2 ou le projet sera construit et la E 1643 de 2134 m2 qui permet l'accés et le bouclage des voiries du projet par les accés actuels du Marinotel.
- Le terrain est actuellement un parc en friche, partiellement arboré, les plantations qui ne pourront être maintenus seront remplacées dans le projet. Il a une légère pente Nord Sud de moins de 10%.

3 LE PROJET

- Le terrain se situait en zone NAUT du PLU, actuellement la commune du Diamant est sous le régime du RNU. Ce terrain est dans l'enceinte de l'hotel existant et est mitoyen à d'autres terrains construits, il est donc dans une zone urbanisée.
- Pour conserver une volumétrie semblable aux constructions environnantes, et fondre les bâtiments dans la végétation il a été choisi de faire 6 blocs de 15 logements maximum et de 3 niveaux (R+2).
- Les abords des logements seront paysagés, les parkings seront bordés d'arbres, les espaces verts seront engazonnés et plantés.

- Le terrain sera cloturé, et un portail avec un local pour gardien marquera l'entrée, depuis le voie d'accés communale au nord.
- La voirie du projet sera bouclée au sud sur les voies du Marine Hotel permettant ainsi aux véhicules de service et de secours de rentrer et sortir sans avoir de demi-tour à faire.
- Les stationnements privés sont aériens avec un ratio de places handicapées.Le nombre de places de parking correspond au nombre nécessaire pour une résidence hôtelière sénior.
- Pour la qualité environnementale et le développement durable les bâtiments seront aux normes E+C-, les toitures sont isolées et les couleurs claires des façades et des toitures contribuerons au confort thermique des occupants.
- Les panneaux des chauffe eaux et les panneaux photovoltaïques minimiseront les besoins en apport énergétiques extérieurs, pour atteindre les objectifs E+C-.
- Ces logements étant dédiés à des personnes Sénior , tous les logements , services , acceuils et commodités seront aux normes Handicapées, dans chaque bloc les appartements sont desservis par des ascenceurs , des coursives et des escaliers aux normes Handicapés.Les circulations extérieures depuis les parkings en général et ceux affectés aux handicapées jusqu'aux dessertes des appartements sont aux normes handicapés.
- Pour les parties recevant du public, à savoir, l'acceuil dans le Bloc 3 et la salle de conférence de 120 places et la salle de reception de 120 places dans le Bloc 5 tout ce situe à Rez de chaussée et sont aux normes Handicapées tant au niveau de l'accés que du fonctionnement.

Architecte Sis.A.I.S.

STAG LE FS.A.I.S.

GEM. GATTO 2 33 18

GEL THILIDA 12/ EGNALISTE

P.C.5: 50: 14 7 745

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Section : E Feuille(s) : 000 E 01 Qualité du plan : Commune : DIAMANT (206) Plan régulier avant 20/03/1980 Echelle d'origine 1/5000 N° d'ordre du document d'arpentage : 1502 Z Document vérifié et numéroté le 13/06/2019 A Fort de France 1/1500 Echelle d'édition 13/06/2019 Date de l'édition Support numérique Par Marc DEBAY Inspecteur du Cadastre Signé D'après le document d'arpentage dressé Par COUVREUR (2) Réf.: E166-217 Cachet du service d'origine : Le 11/06/2019 SDIF De la Martinique PC 1 bis Hôtel des Finances Route de Cluny SCHOELCHER **BP 605** 97261 FORT DE FRANCE CEDEX Téléphone : 0596595576 [1] Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voio de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir officetué eux mêmes le piquetage. (2) Qualifié de la personne agréée (géomètre expert. inspecteur, géomètre ou technicien retraîté du cadastre, etc...). (3) Précisez les noms et qualifié du signataire effi est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...). Fax: 0596597136 cdif.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr 887 129 1194 1196 1195 1193 + 2994m2 249 1634 1638 1643 80 1644 1635 1636 1645 1647 1512 314 301 317 2213501 1639 1513 1637 1648 151ml 640 315 б81 1641 682 1649

1181

1180

236

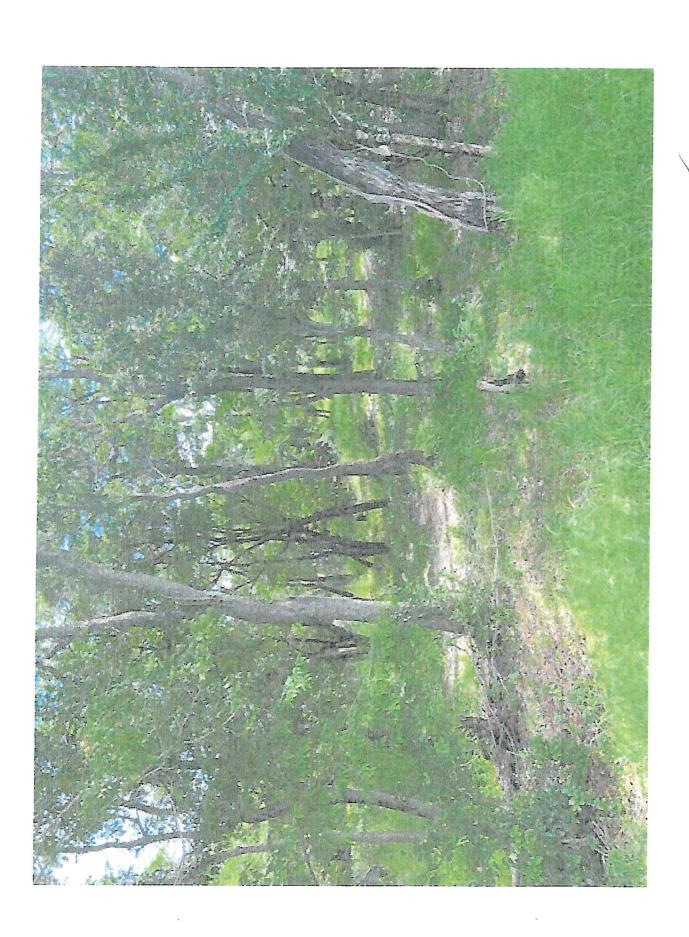
237

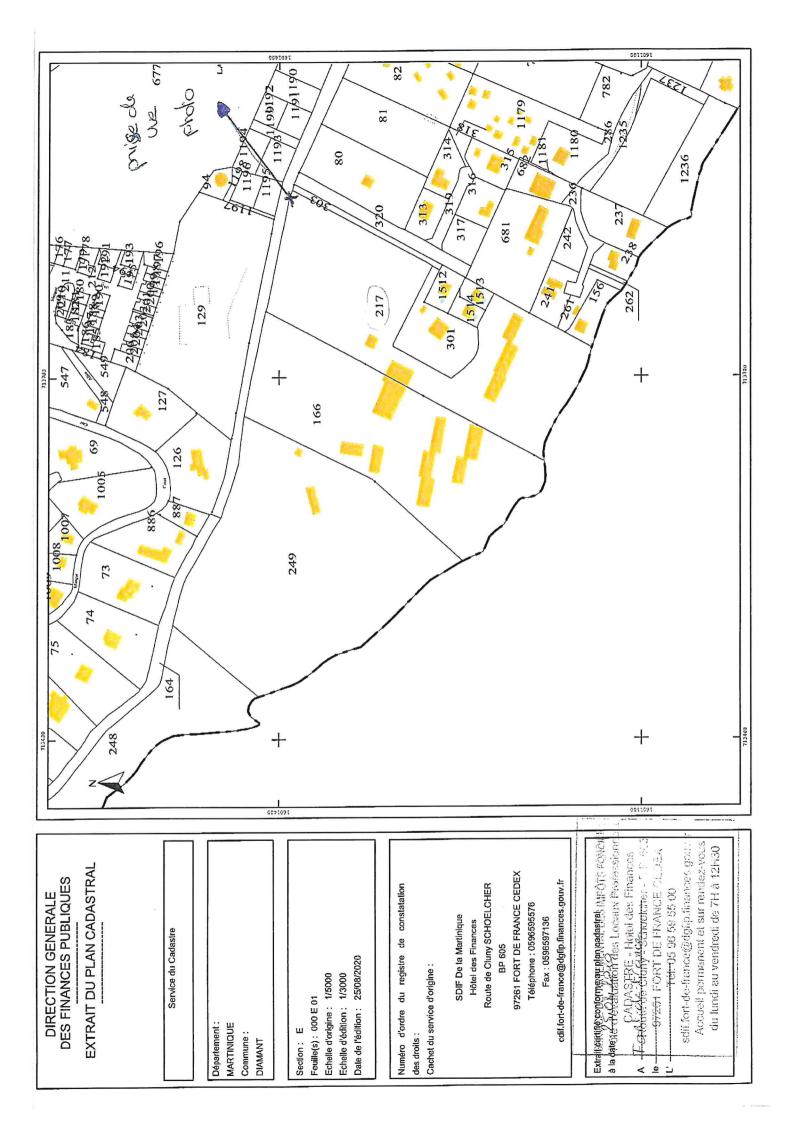
156

262

19a75cs







Département :
MARTINIQUE
Commune :
DIAMANT

Section : E
Fouille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/5000
Échelle d'édition : 11/09/2020
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection :
MART38UTM20

22017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

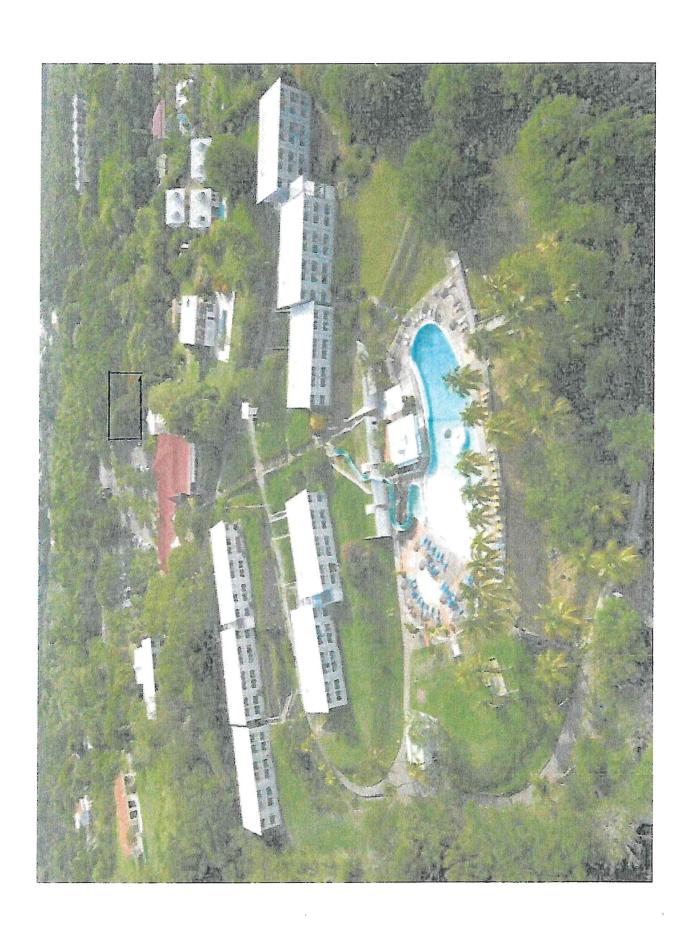
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre dos impôte foncier suivant :
SDIF De la Martinique
Hôtel des Finances Route de Cluny
SCHOELCHER 97281
97281 FORT DE FRANCE CEDEX
161.0956295578 74a 0.5965997136
cdif.fort-de-france@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extraît de plan vous est délivré par :
Cadastra.gouv.fr

Cadastra.gouv.fr







cadastre.gouv.fr

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : DIAMANT (972).

Références de la parcelle 000 E 217

Référence cadastrale de la parcelle Contenance cadastrale Adresse 000 E 217 22 357 mètres carrés LA CHERY 97223 DIAMANT

Service de la Documentation Nationale du Cadastre 82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex SIRET 16000001400011

Informations sur la feuille éditée par internet le 11/09/2020(fuseau horaire de Paris)



Cartographie interactive DEAL Martinique

Localisation et détails des aléas au point indiqué

Commune de Le Diamant Parcelle E217

Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 15/11/2013

C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur règlementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée uniquement au point indiqué (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages règlementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage règlementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.



Zonage règlementaire		Aléas						
Application de prescriptions	Inondation	Séisme	Séisme Mouvement de terrain					
particulières	Faille	Érosion	Submersion décennale	Submersion centennale				
	Tsunami	Houle	Volcanisme					
Aléa Inondatio	n		Aléa Séism e					
Légende: Moyen spécifique Moyen Fort Neuer Aléa Dimrus Aléa Augmenté		700	Légende :					
Aléa Mouvement de	terrain	nt / 28	Aléa Liquéfaction					
Légende : Faite à rind Mayen Majeur Itan étudé			Légende: Nul à facile Moyen Fort					
Aléa Faille			Aléa Érosion					
Légende : Non active Supposée Active Reconnue Active			Légende :					
Aléa Submersion déci	ennale	Aléa Submersion centennale						
Légende : Noyen For			Légende : Moren ☑ Fort					

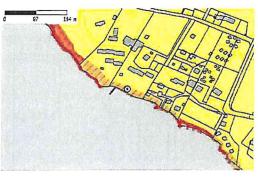
Localisation et détails des aléas au point indiqué

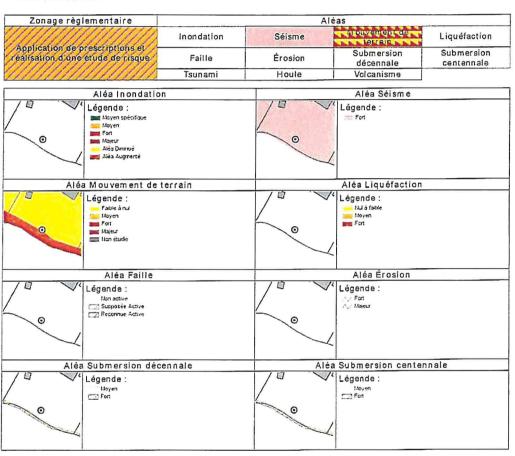
Commune de Le Diamant Parcelle E217

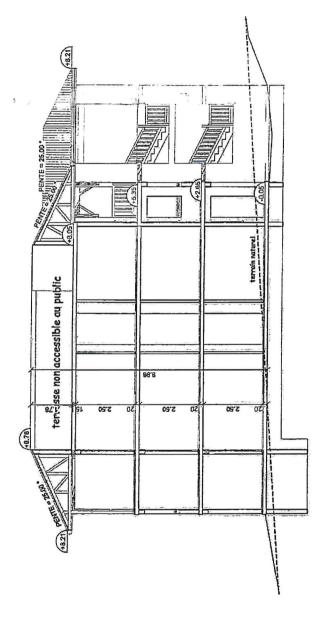
Le PPR a été approuvé par arrêté préfectoral du 15/11/2013

C'est une servitude d'utilité publique opposable à tous les actes individuels (certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, etc).

Les informations présentées dans ce document n'ont pas de valeur règlementaire. Elles permettent de se repérer dans l'espace et donnent la situation de l'information recherchée uniquement au point indiqué (et non à la parcelle, qui peut être concernée par différents zonages règlementaires). Ce document précise ainsi, sur le point indiqué, le zonage règlementaire qui s'y applique ainsi que les différents aléas naturels qui y sont présents. Seul le document original approuvé par le préfet fera foi devant les tribunaux.







E.U.R.L. EURODOM INVEST LES ANTILLAGES COMMUNE DU DIAMANT RESIDENCE HOTELIERE DE 80 APPARTEMENTS COUPE DU BLOC 1,2,3,4,5 et 6. Dessiné le 20 Juin 2019 par philippe Landes Architecte